

PROGRAMME

8H30 : ACCUEIL DES PARTICIPANTS

9H00 : DISCOURS D'OUVERTURE ET PROPOS INTRODUCTIFS

François Fourment,
Professeur de droit privé
Université Nancy 2
Directeur de l'Institut François Gény

Viviane Schmitzberger-Hoffer,
Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Metz

Sophie Hocquet-Berg,
Professeur de droit privé
Université Paul Verlaine - Metz
Directeur-adjoint de l'Institut François Gény



PREMIÈRE SESSION : PERSPECTIVES NATIONALES

Sous la présidence de Monique Durand
Présidente du Conseil régional
de l'Ordre des pharmaciens de Lorraine

9H30 : QUELLES RESPONSABILITÉS POUR LES LABORATOIRES FABRICANTS DE MÉDICAMENTS DANGEREUX ?

Jean-Sébastien Borghetti, Professeur de droit privé à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)

9H50 : QUELLES RESPONSABILITÉS POUR LES FOURNISSEURS ET PRESCRIPTEURS DE MÉDICAMENTS DANGEREUX ?

Patrice Jourdain, Professeur de droit privé à l'École de droit de la Sorbonne, Université Paris I

10H10 : L'EXEMPLE DU MÉDIATOR VU PAR UN PRATICIEN.

Martine Lelièvre-Boucharat, Docteur en droit, Avocat au barreau de Marseille, Cabinet PREZIOSI-CECCALDI

Débat avec l'assistance

Pause café

11H : DE LA CAUSALITÉ SCIENTIFIQUE À LA CAUSALITÉ JURIDIQUE

Christophe Radé, Professeur de droit privé à l'Université Montesquieu-Bordeaux IV

11H20 : DU PRÉJUDICE CORPOREL AU PRÉJUDICE D'ANGOISSE

Cristina Corgas-Bernard, Maître de conférences en droit privé à l'Université Rennes I

11H40 : DES DÉLAIS POUR AGIR EN RÉPARATION

Anne Guégan-Lécuyer, Maître de conférences en droit privé à l'École de droit de la Sorbonne, Université Paris I

12H00 : DE LA RESPONSABILITÉ À LA SOLIDARITÉ NATIONALE

Philippe Pierre, Professeur de droit privé à l'Université Rennes I

Débat avec l'assistance

Pause déjeuner



SECONDE SESSION : PERSPECTIVES TRANSFRONTIÈRES

Sous la présidence de Yves Bot
Avocat général

à la Cour de justice de l'Union européenne

14H30 : APERÇU DU DROIT ANGLAIS SUR LE DROIT APPLICABLE AUX MÉDICAMENTS

Suzanne Carval, Professeur de droit privé à l'Université du Havre

14H50 : APERÇU DU DROIT ALLEMAND SUR LE DROIT APPLICABLE AUX MÉDICAMENTS

Olivier Berg, Avocat au barreau de Strasbourg, Maître de conférences associé en droit privé à l'Université Paul Verlaine - Metz

Débat avec l'assistance

Pause café

16H00 : LA RESPONSABILITÉ PÉNALE DU FAIT DES MÉDICAMENTS DANGEREUX

Bruno Py, Professeur de droit privé à l'Université de Poitiers

16H20 : LA RESPONSABILITÉ DES HÔPITAUX PUBLICS DU FAIT DES MÉDICAMENTS DANGEREUX

Pierre Tifine, Professeur de droit public à l'Université Paul Verlaine - Metz

16H40 : LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉTAT DU FAIT DE LA MISE SUR LE MARCHÉ DE MÉDICAMENTS DANGEREUX

Claudie Weisse-Marchal, Maître de conférences en droit public à l'Université Paul Verlaine - Metz

Débat avec l'assistance et Cocktail de clôture